



Demande d'aide pour bénéficiaire du fonds FMS (Fonds Maghrébin de Solidarité)

A.) Présentation de la demande :

- Photocopie de votre carte de résidence (ou toute autre pièce d'identité)
- Rédiger une lettre pour expliquer les raisons de cette demande d'aide. La lettre doit aussi comprendre la description de votre situation actuelle et les difficultés que vous rencontrez.
- Citer toutes les démarches entreprises auprès d'autres organismes gouvernementaux (ou non) pour demander du soutien. Expliquer les raisons qui ont fait qu'elles n'aboutissent pas.
- Remplir le formulaire du bénéficiaire disponible à l'adresse internet suivante : l'adresse suivante : <http://fms.ccacanada.qc.ca/beneficiaires.php> ou au siège du CCA.
- Joindre tout document jugé pertinent pour l'étude de votre demande (certificat de décès, factures, fiche de paie, ...).
- Toutes les demandes doivent être présentées par courrier à l'adresse : 2348, Jean Talon Est, Bureau 307 Montréal (Québec) H2E 1V7
- Un accusé de réception sera envoyé pour toute demande dans les deux semaines qui suivent.
- Dépendamment de la nature de la demande, une réponse au plus tard 4 semaines après le dépôt de la demande.
- Les détails concernant le Fonds Maghrébins de Solidarité (FMS) sont disponibles sur le site suivant : <http://fms.ccacanada.qc.ca>

B.) Barème de l'octroi des aides du FMS :

- Ce barème considère que la famille a déjà un revenu minimum (au moins l'aide sociale). Sinon voir note (3)
- La somme totale versée est plafonnée à 20% des fonds disponibles au moment où le bénéficiaire fait sa demande. Si la somme calculée est supérieure à la limite de 20%, c'est la limite de 20% du fonds qui est allouée.

Objet de la demande d'aide	Montant de base par famille	Boni par enfant à charge	Boni par 1000\$ de dette (1)
Décès, Rapatriement (2) (3)	2,000 \$CAN	250 \$CAN	100 \$CAN
Perte d'emploi-Baisse de revenu-aide sociale (2) (3)	1,000 \$CAN	50\$CAN	50 \$CAN
Maladie/accident/chirurgie (2) (3)	1,000 \$CAN	100 \$CAN	50 \$CAN
Étudiants en difficulté	500 \$CAN	Sans objet	50 \$CAN

(1) La dette doit être reliée à l'objet de la demande (présentation de preuves : factures par exemple).

(2) Boni pour famille monoparentale : 200 \$CAN

(3) Boni pour absence totale de revenu (500 \$CAN) (même pas d'aide sociale).



Exemples de cas :

Ex1 : Décès d'un père de famille avec femme et 2 enfants et une dette de 10000\$				
Montant de base	Boni enfant à charge	Dette	Boni famille monoparentale	Total
2,000 \$	2*250 \$	10*100 \$	200 \$	3,700 \$

Ex2 : Mère monoparentale + perte d'emploi avec 2 enfants et 10000 \$ de dettes				
Montant de base	Boni enfant à charge	Dettes	Boni famille monoparentale	Total
1,000 \$	2*250 \$	50*10 \$	200 \$	1,800 \$

Ex3 : Hospitalisation d'un père de famille avec 2 enfants et 10000\$ de dettes				
Montant de base	Boni enfant à charge	Dettes	Boni famille monoparentale	Total
1,000 \$	2*100 \$	10*50 \$	S/O	1,700 \$

Ex4 : Étudiant sans revenu, en difficulté avec 10000\$ de dettes				
Montant de base	Boni enfant à charge	Dettes	Boni famille monoparentale	Total
500 \$	2*100 \$	10*50 \$	S/O	1,000 \$

Ex5 : Couple de nouveaux immigrants pas encore admissibles à l'aide sociale, le mari a un accident et la famille cumule 10000\$ de dettes				
Montant de base	Boni enfant à charge	Dettes	Absence totale de revenu	Total
1,000	S/O	10*50 \$	500 \$	1,000 \$